



L'AACC lance un référentiel de calcul carbone en libre accès pour les agences-conseils en communication

Paris le 8 décembre 2021. Après avoir co-créé en 2018 avec AFNOR Certification le référentiel du label « RSE Agences Actives » qui accompagne les agences-conseils en communication sur leurs enjeux de responsabilité sociale et environnementale, l'AACC accompagne l'engagement de la profession en faveur du climat rappelé lors des États Généraux de la Communication et dote les agences d'outils co-développés avec EY pour diminuer leur empreinte carbone.

Dans les prochains jours ce référentiel composé d'un calculateur carbone et d'un guide méthodologique élaborés par EY sera mis à la disposition des agences. Il permettra de réaliser une mesure unifiée de l'empreinte carbone des agences-conseils en communication et leur permettra de définir leur trajectoire climat dès 2022. Plusieurs séances de formation seront organisées dans les prochains mois pour accompagner les agences dans la mesure de leur empreinte 2019 (qui a été choisie comme première année de référence).

Une approche concertée. L'outil est issu d'un travail itératif avec un panel d'agences-test **représentatives des différents** métiers (Corporate, Customer Marketing, numérique, Print, Évènementiel...). Le périmètre et la méthodologie, alignés aux standards de l'ISO et du GHG protocol, ont été développés en concertation avec les agences ; puis soumis à la revue critique des parties prenantes stratégiques - dont l'ADEME.

Un outil compatible avec les dispositifs déjà mis en place ou en développement par d'autres acteurs de la filière. Le calculateur permet aux agences de mesurer l'empreinte carbone associée à leur activité quotidienne (périmètre agence), aux prestations réalisées pour le compte de leurs clients (périmètre opération) ainsi qu'à la diffusion des contenus (périmètre diffusion) ; ce pour chacune des familles de métier.

Une base pour progresser. Le calculateur s'adresse aussi bien aux agences qui réalisent leur premier bilan carbone et nécessitent une première image pour structurer leur démarche climat qu'aux agences plus matures qui cherchent à suivre l'impact des actions mises en place. L'accompagnement progressif à la collecte et l'approche qui tient compte de l'information disponible permet à l'outil de s'adapter aux niveaux de maturité des différentes agences.

Un chantier en évolution. L'outil proposé suivra l'évolution de la démarche. L'élargissement de l'initiative à d'autres professions, notamment les agences média, justifiera une mise à jour de la méthodologie et de son périmètre (par exemple pour mieux mesurer l'impact de la diffusion, en concertation avec les médias et les régies). De même, les évolutions du calculateur accompagneront la montée en compétence des agences pour leur permettre de mesurer avec plus de précision l'empreinte de leurs productions.

« Cet outil permet aux agences de communication de mesurer et de piloter leur empreinte carbone. Cette étape de partage des critères de calcul et d'expérimentation est essentielle pour permettre aux agences de travailler à une feuille de route de diminution de leurs émissions. C'est également une base de travail solide pour collaborer avec les différents acteurs de la filière à une ambition commune et concertée » explique Gildas Bonnel, président de l'agence Sidièse et de la commission RSE de l'AACC.

Contact Commission RSE AACC : Marie Gabrié | 01 47 42 27 42 | mgabrie@aacc.fr
Contact presse : Loraine Roncin | 01.47.42.27.26 | ironcin@aacc.fr

A propos de l'AACC L'Association des Agences-Conseils en Communication est un syndicat professionnel créé en 1972, il regroupe plus de 200 entreprises qui emploient aujourd'hui près de 12 000 salariés. Fédération de métiers, l'AACC est organisée en 7 délégations qui couvrent l'ensemble des disciplines de la profession : Corporate, Customer Marketing, Digital, Production, Publicité, Santé et OutreMer. Elle dispose de commissions transversales qui accompagnent les agences membres sur des sujets fondamentaux : talents, juridique, droit social, finance, RSE, développement. L'adhésion à l'AACC astreint, entre autres obligations, au respect de règles professionnelles strictes qui font la valeur du label AACC. www.aacc.fr | @AACClive